



Compte rendu de la **Formation Spécialisée** (ex CHS-CT) du **Comité Social d'Administration Local** de la DGE du vendredi 12 septembre 2025

Pour débiter l'instance, nous avons lu la déclaration liminaire (DL) que vous trouverez en pièce jointe.

Les principaux points évoqués sont les suivants :

1/ Présentation de la Note d'Orientation Ministérielle 2025-2026 en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

L'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP) Mme Valérie Cohen a précisé les raisons du retard dans la mise en oeuvre de la note cette année notamment notre déménagement.

La note présente comme objectif le renfort du réseau des agent.es de prévention au sein du Secrétariat Général.

Elle ajoute qu'un guide est en cours de rédaction sur les risques de suicide (elle renvoie également à la documentation présente sur Alizé). Monsieur Simonnet précise qu'un plan d'action national est en cours et sera à dérouler au niveau local (formation, sensibilisation).

Nous rappelons la situation de surcharge de la médecin du travail (cf DL) ainsi que celle de l'assistant de prévention de la DGE qui est accaparé par la masse de travail lié à la logistique et au bâtimentaire à Romainville. Pour les élus CGT, il serait très utile qu'une seconde personne puisse être identifiée comme assistante de prévention à la DGE. Pour la direction, une inspectrice RH est en appui sur le sujet et les agent.es peuvent saisir d'autres agent.es des RH que l'assistant de prévention en cas de difficulté. M. Simonnet ajoute que les choses vont se stabiliser au niveau bâtimentaire, mais cette question devra être revue.

Sur l'organisation du travail, Valérie Cohen renvoie aux guides de l'ANACT pour améliorer la qualité de vie au travail, sur la conduite de projets, pour sensibiliser sur l'impact du TT, etc. Tous les guides sont sur Alizé qui regroupe une mine d'informations.

Elle informe qu'il existe aussi des assistant.es régionaux.ales de médecine de prévention (carte sur Alizé) qui peuvent orienter vers un médecin du travail (rôle de régulateur).

Du fait de l'arrivée d'une infirmière en santé au travail, les visites quinquennales ont repris (nous notons cependant que les visites ne seront pas effectuées par un.e médecin !!).

Pour l'APMP, un lien vers Alizé (Santé et Sécurité au Travail) devrait être présent sur la page d'accueil de l'intranet de la DGE pour inciter les agent.es à s'y rendre !

2 / Le rapport du pôle ergonomie du Secrétariat Général suite à sa visite des locaux :

Les ergonomes ont pointé différents aménagements qui ne respectent pas les préconisations.

Comme nous l'avons à plusieurs reprises fait remonter à la direction, des bureaux sont mal positionnés par rapport aux fenêtres. **Nous demandons donc à la direction de prendre en compte les remarques de l'ergonome et de réaménager les bureaux concernés** (actions possibles sur le mobilier, l'orientation des bureaux, voir diminution du nombre d'agent.es dans ces bureaux). M. Simonnet répond qu'il est possible de retravailler un certain nombre d'endroits.

Le sujet des bureaux se situant derrière un sas (qui dispose d'une porte) pose la question de la sécurité des agents en cas d'évacuation incendie. Le rapport recommande de présenter ces cas auprès d'un bureau de contrôle ce qui a donc été validé par la Formation spécialisée. Dans l'attente de cette expertise, nous demandons que les portes des sas soient retirées pour éviter tout risque de ralentissement en cas d'évacuation, les agent.es étant dans des bureaux disposant évidemment de portes.

Le rapport mentionne également l'importance du **traitement acoustique** des locaux afin de favoriser de bonnes conditions de travail.

Nous rappelons les difficultés importantes liées au bruit : certains collègues entendent distinctement les conversations des bureaux mitoyens (il s'agit parfois du bureau d'un.e chef.fe de service), certaines conversations dans des endroits de passage portent très loin et gênent de nombreux bureaux du même secteur.

Nous souhaitons que des mesures soient prises pour renforcer l'insonorisation des bureaux. Il est décidé d'interroger le constructeur sur les caractéristiques acoustiques des cloisons (capacité du matériau à absorber les bruits).

3/ Les suites de la visite des services par la Formation Spécialisée le 29 avril 2025.

Si certaines difficultés remontées à la direction suite à cette visite ont pu être réglées, il reste certains problèmes très importants sans réponse :

- **la fumée de cigarettes**, soit celle des fumeurs présents devant le bâtiment et qui gênent les agents de l'accueil, soit celle des fumeurs présents dans les patios qui pénètre dans de nombreux bureaux. M. Simonnet répond que le directeur est bien conscient du problème, il a constaté le même problème à Saint-Sulpice !

Nous exigeons que ce problème qui n'a que trop duré prenne fin. Il appartient à la direction de trouver des solutions pour que cesse cette situation insupportable pour les agents qui en font les frais ! Il lui appartient de garantir la santé physique et morale des agents de la DGE ! **Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faire cesser cette nuisance !**

– les nuisances liées aux **conversations** dans les patios et à la porte d'accès au patio qui claque très fortement.

Cette fois encore, les nuisances sonores (qui se sont largement aggravées pendant l'été) et la porte du patio qui fait trembler la cloison rendent les conditions de travail infernales pour les collègues qui subissent cela tout au long de la journée avec des moments d'intensité particulièrement insupportables.

Nous déplorons qu'aucune action n'ait été effectuée par la direction (ni affichettes, ni sensibilisation des occupants des patios, ni action sur la porte...rien !!). Des mesures doivent être prises au plus vite car nous alertons à nouveau sur les difficultés sérieuses rencontrées par les collègues victimes des nuisances.

L'APMP indique qu'il existe des capteurs de décibels visuels qui permettent d'indiquer aux personnes le bruit qu'elles produisent.

- La question du **ménage** est évoquée car il demeure des interrogations sur la fréquence et les prestations.

La direction indique que les poubelles sont vidées tous les jours (pour le moment) et l'aspirateur est passé toutes les semaines. Le planning de passage des personnels d'entretien doit être communiqué la semaine prochaine.

En lien avec le ménage, la question du **tri sélectif** est fréquemment posée par les agent.es. M. Simonnet répond qu'il a été acté avec les autres DNS qu'il y aura du tri sélectif (*encore heureux dans un bâtiment HQE, avec Bercy vert, EcoFip, et tous les beaux discours sur le sujet, il était temps !*).

La veille de l'instance, les 3 DNS ont réussi à se mettre d'accord sur la couleur des bacs !!! (*ouf !! on est rassuré ! Les pendules des 3 DNS sont donc bien à l'heure dans la zac de l'Horloge!!*)

Mais il faudra encore du temps pour mettre tout cela en route, la mission Ecofip doit venir pour expliquer certaines choses ... et petit à petit l'option de l'apport volontaire (les agent.es apporteront leur tri dans les différents containers) sera privilégiée.

- Sur le **sujet du réseau téléphonique** insuffisant, une société doit passer dans les bureaux (rdc, 1^{er} et 2) pour afin de déterminer les endroits nécessitant l'installation de bornes wifi pour améliorer le réseau.

- des cadenas ont été commandés pour les vestiaires qui n'en avaient pas (surtout au service de gestion).

4/ Les dépenses financées par le budget de la FS (matériels et formations) :

L'enveloppe locale est de 29 825 € et de 8 697 € pour les formations.

Les dépenses déjà engagées l'ont été pour :

- un reliquat de bracelets d'activité et de sacs à dos
- des équipements sur prescription du médecin du travail : bureau, fauteuils, chariot, souris ergonomiques et divers petits accessoires.

Il a été décidé d'acheter : de nouveaux sacs à dos, des bras supports écran double, des casques Bluetooth pour permettre à chaque équipe ifu de le tester avant un déploiement éventuel (casque utile pour se déplacer pendant la permanence téléphonique), des Kits d'éclairage pour vélotafeurs, des mini ventilateurs et vaporisateurs pour l'année prochaine (*mais nous préférierions que la climatisation fonctionne suffisamment pour éviter d'en arriver à cette solution bien insatisfaisante !*).

Nous avons en outre demandé l'installation d'une pompe à vélo fixe dans le local vélo, la direction doit voir avec le propriétaire.

(*Nous vous invitons à nouveau à nous transmettre vos propositions de dépenses pour permettre d'anticiper les achats car la procédure à mettre en œuvre est relativement longue*).

Des séances de Pilates ont été votées (12 séances pour 20 personnes). Cependant, notre crainte est qu'il n'y ait pas assez de place pour tous les volontaires et que cela fasse des déçus !

Il nous faudra savoir combien de personnes n'auront pas accès aux séances (*merci de nous faire un message pour que l'on puisse recenser le nombre d'agent.es n'ayant pas pu s'inscrire : cgt.dge@dgfip.finances.gouv.fr*)

Les formations financées portent sur l'habilitation électrique (obligatoire pour les agents de la logistique mais ouverte à tous.les agent.es), la conduite de véhicule pour les agent.es de l'accueil / courrier.

Ensuite, ont également été décidées :

- 3 sessions de Prévention et secours civique initiale (PSC). Cette formation dure une journée et permet d'aborder de nombreux gestes de premiers secours, utiles aussi bien au travail qu'en dehors.
- 1 session Gestes qui sauvent (CQS) : Cette formation, d'une durée de quelques heures permet une formation aux premiers secours pour les personnes qui auraient des difficultés à y consacrer une journée. Elle remplace, le cas échéant, la formation PSC.
- 1 session Formation manipulation extincteurs
- 1 session Gestes et postures (TMS)
- 2 sessions de yoga des yeux
- 1 session sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)
- 1 session sur la lutte contre le harcèlement de rue

Nous vous invitons à transmettre votre souhait d'inscription à ces formations sur la BALF Formation professionnelle (DGE) <dge.formationprofessionnelle@dgfip.finances.gouv.fr> mais aussi à solliciter toute autre formation disponible dans le catalogue (en pièce jointe et disponible sur Ulysse DGE => les agents => conditions de vie au travail) afin de permettre un recensement des personnes intéressées afin de proposer des formations à financer par la FS.

5 / Accidents de service du 2ème semestre 2024 et 1er semestre 2025

Les accidents de services sont des accidents de trajets. Le problème de la voirie le long de la RN ne semble pas en voie de résolution ce qui risque d'entraîner de nouvelles chutes.

6 / Annotation du Registre Santé Sécurité du 2ème semestre 2024 et 1^{er} semestre 2025

A Romainville, l'essentiel des annotations a porté sur les problèmes de température dans les bureaux (trop froid ou trop chaud) ainsi que des interrogations relatives au ménage.

Nous faisons remarquer à la direction que l'utilisation de l'outil « maison » Kronos ne doit pas empêcher les agent .es de servir le **Registre Santé et Sécurité** présent sur Ulysse DGE pour les sujets relatifs aux conditions de travail. En effet le RSS fait l'objet d'une présentation en FS et les élu.es sont ainsi informé.es des problèmes signalés par les collègues et les réponses apportées par la direction, il est donc important d'avoir de la visibilité et de la transparence.

Nous incitons donc les agent.es à servir le RSS en plus de Kronos pour l'information des élus de la FS (Ulysse DGE => les agents => conditions de vie au travail => Registre santé et sécurité.

Questions diverses :

- **Périmètre de la DGE** : des réunions avec l'administration centrale ont encore lieu et il y a des consultations en cours. Des informations seront transmises à l'automne.

- **Sur la PSC**, M. Simonnet informe qu'un groupe a été fait avec autres DNS afin d'obtenir une réunion sur site avec un accueil physique pendant une journée.

- **Hygiène et prévention** : nous demandons la distribution de gel hydroalcoolique et de produits désinfectants comme nous en disposons à Pantin.

- Il est signalé à la direction des problèmes d'usage de certaines toilettes qui sont sérieusement souillées par un utilisateur, la consigne est donc de remonter l'information à la logistique dès que les faits sont remarqués. Pour les toilettes du 2^e étage, la direction n'avait pas connaissance de problèmes répétés, bien que d'autres faits du même genre étaient connus au RDC.

- le DUERP : nous déplorons que tous les chefs de services ne jouent pas le jeu (pas de réunion collective permettant de rédiger un DUERP commun par service, remontées des agents passées au filtre du chef de service qui peut trier ce qui lui semble pertinent ou non...). La direction dit ne pas avoir eu d'échos de ce type, par ailleurs les chef.fes de services ont pour rôle de ne pas faire remonter dans le DUERP ce qui n'en relève pas, en particulier toutes les problématiques liées au bâtimentaire. Les consignes seront rappelées l'an prochain.

Pour information, le groupe de travail DUERP aura lieu le 16/10/2025 et des collègues seront sollicités pour y participer, c'est l'occasion de prendre part, au cour de ce GT, à l'élaboration du Programme Annuel de Prévention.

- **Cantine** : à nouveau l'insuffisance de la fréquence des repas végétariens est pointée (seulement quelques fois par semaine et de manière imprévisible du fait que l'affichage n'est souvent pas respecté). La direction affirme que la situation s'est améliorée, que l'entreprise de restauration collective respecte son contrat et qu'il y a toujours possibilité de choisir une assiette de légumes a minima ! Nous invitons les usager.es à faire part de leur insatisfaction via l'application Timechef.

- La direction a découvert récemment que la réglementation en matière bâtimentaire impose la présence **d'une salle de repos ainsi que d'une salle destinée** aux agents souhaitant allaiter ou tirer leur lait. La salle de repos du rdc étant occupée par une agente pour ce faire, la direction a dû installer une salle de repos dans un box au 2^{ème} étage du bâtiment B (proximité IFU9). Il est rappelé que l'utilisation de la salle de repos n'est permise que sur prescription médicale.

La date de la prochaine Formation Spécialisée du CSAL de la DGE est fixée au mercredi 19 novembre, n'hésitez pas d'ici là à nous remonter tout sujet, difficultés, demandes d'intervention, propositions etc.

Pour toute précision complémentaire, nous restons à votre disposition.

Les élus titulaires CGT: Emmanuelle Bidaux, Sylvain Delier, Sandrine Verdoux (absente Camille Gras)

Les élus suppléants CGT: Antoine Garnier, Loïc Letilly, Romane Péchillon (absente Chor-Ly lim)